



CAPD du 17 octobre 2017 Déclaration du SNUipp-FSU 63



C'est avec beaucoup d'amertume que nous avons appris que le recrutement de 28 contractuels pour le département du Puy-de-Dôme était effectif malgré les 670 signatures de la pétition unitaire laquelle a été remise à Mme Le Recteur, le 4 octobre dernier.

Les interventions successives de nos organisations syndicales ainsi que celle des parents d'élèves démontrant par-dessus tout leur attachement à notre modèle d'Education Nationale n'ont pas été entendues. L'existence d'un vrai vivier de recrutement dans notre académie, avec les 18 candidats encore inscrits sur la liste complémentaire du CRPE externe, 5 pour le troisième concours et les demandes d'INEAT non encore satisfaites auraient dû conduire le ministre à faire d'autres choix. L'école a besoin de personnels formés, qualifiés et titulaires d'emplois publics statutaires.

Nous ne pouvons accepter la précarisation de notre métier.

Si la situation exceptionnelle de déficit en ressources humaines pour cette rentrée a motivé ce recrutement contractuel, nous avons cependant des inquiétudes quant à ce qui se profile pour les rentrées suivantes. En effet, Le projet de budget prévoit une baisse du nombre de postes au concours 2018 : **11 850 postes de stagiaires** sont prévus dans le schéma d'emplois à la place des 14 011 issus du concours 2017 (13 011 + 1 000 listes complémentaires).

Ce sont donc **2 161 emplois de stagiaires en moins** qu'en 2017, ce qui représente 1 080 moyens d'enseignement en moins à la rentrée 2018, les stagiaires étant à mi-temps dans les écoles.

Cette baisse du nombre de postes offerts au concours est un changement de cap majeur qui hypothèque des recrutements en nombre suffisants à la rentrée 2019.

Ces personnels sont là. Nous leur souhaitons le meilleur accueil dans les écoles du département. Notre organisation syndicale sera attentive à ce que leurs droits soient respectés et qu'ils puissent avoir des perspectives pour être intégrés dans l'Education Nationale.

Cette CAPD a pour objectif l'attribution des stages de formation continue. On

ne peut que constater que la demande est forte et le nombre de personnes retenues reste faible. Le nombre important de vœux sur la thématique du climat de classe, la coopération, les valeurs éthiques et civiques mettent en évidence l'intérêt des collègues pour les questions transversales. Il faudrait en tenir compte pour l'élaboration des Plans de Formation à venir.

La redéfinition des règles d'attribution a permis à des collègues ayant un peu moins d'ancienneté de partir en stage et c'est un progrès. Lors du Groupe de Travail, la proposition que nous avons portée d'offrir aux collègues qui sont restés longtemps éloignés de la classe des dispositifs de formation adaptée a été retenue et nous nous en réjouissons.

Si l'on ne peut qu'apprécier le fait que dans les circonscriptions, des formations sous forme de stages d'école se mettent en place et complètent le dispositif de formation continue, nous regrettons toutefois que celle-ci ne soit pas une priorité de notre ministère qui devrait donner les moyens à toutes les départements d'assurer dans les meilleures conditions, l'appropriation des programmes d'enseignement, la mise à disposition des innovations pédagogiques en lien avec les progrès de la recherche, sur du temps scolaire pour permettre l'échange, le partage de pratique, avec un contingent de remplaçants dédié et en nombre suffisant.

Notre métier s'apprend.

Des études de la DEPP montrent que le « mal être au travail » des enseignants du 1^{er} degré vient en partie du haut niveau d'exigence qu'ils ont quant à la qualité de leur travail, et que par ailleurs, ils doivent souvent trouver par eux-mêmes des solutions aux problèmes et gérer en autonomie les incertitudes constitutives du métier d'enseignant.

Parier sur la formation, c'est faire progresser l'école pour qu'elle assure la réussite de nos élèves mais c'est aussi garantir l'attractivité du métier d'enseignant et contribuer à l'épanouissement de nos collègues tout au long de leur carrière.

Il reste encore beaucoup de chemin à parcourir.

Les élues à la CAPD,

Joëlle MASSON et Régine DUMAS